

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
05/9/37
DOSSIER N°5789**

**AIDE EXCEPTIONNELLE ET DEROGATOIRE POUR
L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE ET DEROGATOIRE POUR
L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-05/9/37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, à titre exceptionnel et dérogatoire, l'aide financière de 15 000 € liée à l'investissement matériel, au **SIVU de Bellegarde et St Silvain Ensemble**, pour l'acquisition de matériels professionnels de consultations et d'accueil ainsi que des équipements informatiques pour le Centre de santé à Bellegarde-en-Marche.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 204, Article 2041511, Fonction 418 (investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET